

Réforme des lycées, baisse des moyens, sélection à l'université. Ça suffit !

Projet Blanquer : Un tri social accentué dès le lycée

Si le lycée actuel porte en lui la sélection et le déterminisme social, le projet de Lycée Blanquer l'accroît :

Une orientation précoce :

La pression autour de l'orientation s'accroît. On sort de la logique « avec un bac S, tu pourras tout faire », mais dans laquelle les autres bacs offraient quand même un large éventail. Avec Parcoursup, l'orientation, complexifiée, se fait à l'avantage des milieux connaissant le mieux le système scolaire : la « liberté de choisir » une spécialité n'a en effet rien à voir avec les désirs de l'élève mais avec les perspectives d'accès au supérieur. Si le ministère invoque les perspectives de « passerelles », nous savons que, compte-tenu des contraintes budgétaires et des projets idéologiques du ministre, elles seront compliquées à mettre en pratique. Déjà prévues dans la réforme Chatel, elles n'ont jamais été appliquées réellement.

Il spécialise chaque année davantage les élèves :

En première, le tronc commun s'élève à 16h en voie générale, 14h en voie technologique (15h30 /13h en terminale). Dans la voie générale, les élèves se spécialisent dans trois disciplines en première, spécialisation qui s'accroît en terminale puisque les élèves ne retiendront que deux spécialités. Sous un couvert démagogique (« les élèves ont le droit de choisir des disciplines »), ce projet retranche certains savoirs et savoir-faire de la culture commune des bacheliers-ères. Par exemple, les mathématiques pourront facilement disparaître du cursus (ce qui est possible aujourd'hui, mais uniquement pour la série L soit 6% des bacheliers-ères).

Ces spécialités influenceront sur l'accès à l'université à cause des « attendus » :

Ne peuvent accéder à tel ou tel cursus universitaire que celles et ceux qui ont fait les bons choix et obtenu les meilleurs résultats, en particulier dans les filières en tension (STAPS, droit et psycho). Attendons-nous à ce que certaines universités organisent la pénurie pour pouvoir sélectionner à leur tour !

On le voit, ce dispositif conduit à fermer la porte de l'université en considérant qu'on ne pourra plus acquérir ces

« compétences » après le lycée. De plus, certains attendus tiennent compte d'éléments qui ne font jamais explicitement l'objet d'apprentissages à l'École ou de l'ordre du « savoir-être », souvent transmis par la famille.

LES FILS DE CADRES DOIVENT COPIER
SUR LES FILS DE CADRES S'ILS VEULENT
LA MOYENNE... PAS SUR LES FILS
D'OUVRIERS...



Une concurrence entre élèves renforcée :

Dans ce contexte, la concurrence entre élèves dans les choix de spécialités et d'options, puis d'orientation post-bac, ne peut que s'aggraver. Or, la concurrence entre élèves, c'est non seulement plus de pression sur leurs épaules mais aussi plus d'inégalités entre les élèves (favorisant ainsi celles et ceux qui peuvent le mieux mettre en valeur leur héritage culturel et dont les familles ont la meilleure maîtrise du système scolaire et post-bac).

Pour toutes ces raisons, la CGT

Un projet inquiétant pour les postes et les conditions de travail des personnels.

Des suppressions de postes massives. Pourquoi ?

1. Le volume hebdomadaire des élèves va diminuer (exemple : de 28h30 à 26h30 en seconde).
2. Avec la disparition des séries, les établissements vont « optimiser » la capacité de chaque division... en augmentant ses effectifs.

En 2016, il y avait en moyenne 31,6 élèves par classe en seconde, 28,5 en 1^{ère} générale et 27,8 en terminale générale. Avec la réforme, sans augmentation du nombre moyen d'élèves par classe en seconde, et sur une base de 30 en Première et Terminale, nous arrivons à une perte de plus de 3 000 postes ! Cette projection éclaire les possibilités de coupes budgétaires permises par cette réforme. À ce calcul a minima, il faut rajouter les baisses horaires dans les séries technologiques ainsi que le risque qu'une partie du financement horaire des options soit prise sur les marges (qui ne sont plus destinées uniquement aux dédoublements).

Des disciplines en danger et en concurrence

Les choix de spécialités des élèves influenceront sur les classes en première, comme avant, mais s'accroîtront en terminale avec le passage de 3 à 2 spécialités. Les élèves feront des arbitrages en termes de poursuite d'études pour les mieux informés, en termes de « rentabilité de notation » pour la majorité. Or, comme il y a des postes en jeu, il faut capter les élèves indécis-es... au détriment des collègues des autres spécialités. Cela se fera souvent de façon malsaine : la pénurie orchestrée par le gouvernement se traduira par des divisions internes freinant les mobilisations d'établissements.

De même, les nombreux enseignements flous (« Histoire-Géo, Géopolitique et Sciences politiques », « Humanités, littérature et philosophie », « Enseignements scientifiques »...) impliquent que plusieurs disciplines devront se les « partager ». Comment ? Pour l'heure, aucun cadre national n'existe.

Accompagnement Personnalisé (AP), heures dédiées à l'orientation, marges horaires... le grand flou

- L'AP reste mentionnée, mais sans horaire dédié et uniquement pour les élèves « en ayant besoin ».
- L'« accompagnement à l'orientation » - 54h annuelles - n'est pas dans les grilles horaires. Ces heures sont sous la responsabilité du ou de la professeur-e principal-e, mais peuvent être effectuées par des enseignant-es, dont les professeur-es documentalistes, les Psy-En, la Région... Autant dire qu'elles ne seront pas abondées en tant que telles dans les DHG et qu'elles se solderont par une surcharge de travail pour les professeur-es principaux-ales.
- L'utilisation des marges horaires fixées pour chaque niveau est laissée totalement à la libre appréciation des établissements, sans mention spécifique des dédoublements.

Encore une fois, on nous impose de nous répartir la misère, facilitant les politiques d'austérité budgétaire. Toutefois, **ces mesures nécessitent un vote du Conseil d'administration**. Nous devons rester vigilant-es pour que cette règle démocratique soit appliquée qu'elle ne soit pas contournée par les chef-fes d'établissement par le biais conseil pédagogique. Rappelons combien les refus de certaines décisions CA sont des outils de mobilisation.

La multiplication des évaluations

Dans le cadre des « partiels » participant à 30% de la note du bac, les enseignant-es devront évaluer à plusieurs reprises dans des conditions très lourdes. (voir Page 3)

Conséquences : surcharge de travail pour les personnels



■ *La voie technologique déqualifiée*

La réforme induit une forme de « *détechnologisation* » des séries technologiques, avec des fusions d'enseignements de spécialités entre la première et la terminale.

C'est d'autant plus vrai en STI2D où ne reste plus que l'enseignement transversal en première et où les 4 spécialités ne sont plus enseignées qu'en terminale, dans un enseignement globalisé de 12h avec le transversal. Combien pèseront ces spécialités? 2h, 6h, 8h... ? Faudra-t-il attendre l'écriture des programmes pour le savoir ? Le projet d'une seule STI2D générale reviendrait-il à l'ordre du jour?

C'est rendre l'enseignement technologique industriel plus théorique qu'il ne l'était déjà devenu alors que l'aspect pratique et inductif était un facteur de réussite pour les élèves.

Pour les collègues, on aggrave le sentiment de déqualification subi, violemment, en 2010. La souffrance au travail risque d'être décuplée pour les nombreux·ses collègues qui ont du mal à trouver leur place dans l'enseignement transversal.

Dans toutes les séries, la création de spécialités « *fusionnées* » de terminale est très inquiétante pour l'égalité de traitement des élèves et pour le risque de mise en concurrence des personnels. Faute de répartition horaire dans l'arrêté,

■ *Une dévalorisation du baccalauréat*

60% du baccalauréat en contrôle final. Oui mais...

Si le Français reste en épreuve anticipée en fin de première, la Philosophie en fin de terminale, ce contrôle final implique aussi le fameux « *Oral* », sorte de TPE sur deux ans mais sans aucun moyen fléché pour accompagner les élèves vers l'autonomie demandée. Il implique aussi que les deux spécialités de terminale seront évaluées en fin de second trimestre... servant ainsi à la sélection via Parcoursup !!

40% en contrôle continu.

- 10% sur la base des bulletins de première et de terminale (chaque discipline étant prise en compte à poids égal);
- 30% sur la base d'« *épreuves communes* » lors de temps donnés (ex : fin de 2^{ème} trimestre...) dans les disciplines du tronc commun (sauf Français et Philosophie). **Au total, en filière générale, ce sont 14 épreuves que devront passer les élèves.**

Outre la surcharge, c'est le risque de suspicion de « *bacs maison* » en particulier concernant les établissements ac-

■ *Des élèves triées à l'entrée de l'université.*

La loi Vidal, prenant prétexte de l'instauration du tirage au sort dans certaines filières et des difficultés de certain·es étudiant·es en licence a mis en place une sélection qui ne dit pas son nom.

À la lecture des attendus nationaux, les bachelier·ères technologiques sont quasiment écarté·es de la licence, les Bacs pro le sont totalement. Les résultats de Parcoursup sont catastrophiques, avec 50 000 bachelier·ères sans affectation à la rentrée, il étaient 3 000 avec APB en septembre 2017.

Pour la CGT Educ'action, cette sélection est inacceptable, le lycée ne doit pas mettre en place le tri social pour accéder au supérieur. L'obtention du baccalauréat, 1^{er} grade universitaire, doit permettre à chaque élève d'accéder à la poursuite d'études souhaitée.

La réponse aux réelles difficultés liées à l'orientation post bac doit être trouvée dans les moyens alloués à l'orientation, dans le recrutement de personnels universitaires en nombre suffisant pour satisfaire les demandes d'inscription

■ Face à ce projet hautement idéologique, proposons une alternative...

Le système scolaire actuel classe, trie et répartit les élèves en fonction des besoins des entreprises. Les projets de réformes (lycée, bac, accès à l'université) aggravent encore ce phénomène et exacerbent les déterminismes sociaux.

Or, l'École devrait fournir un égal accès à tous les projets d'études pour tou·tes les élèves, donner réellement plus à ceux et celles qui en ont le plus besoin. Elle devrait également permettre l'émancipation des élèves en leur donnant accès à une culture commune plurielle et de haut niveau.

La CGT Educ'action fait vivre ce projet parce que nous croyons qu'une alternative est possible. Une autre École doit se construire dès la maternelle, un véritable Collège unique doit voir le jour et une Université ouverte à tou·tes en ayant les moyens de réussir doivent être des objectifs.

Pour le lycée, la CGT Educ'action revendique un véritable rééquilibrage des trois voies du lycée (général, technologique et professionnel) dans la perspective de la mise en place d'un Lycée unique et polytechnique :

- pas de distinction de voies et de filières mais un cursus unifié et complet avec des options d'approfondissement;
- un enseignement qui fasse part égale aux enseignements scientifiques, artistiques, professionnels et aux humanités;
- des effectifs par classes à 24 élèves maximum (15 en Éducation Prioritaire);
- des moyens spécifiques et fléchés par un cadrage national pour des dédoublements, du travail en petits groupes, des projets, etc.

Pour les personnels, au lycée, comme en LP et en collège :

- un temps de service réduit pour les enseignant·es;
- deux heures de concertation intégrées dans le temps de service, dont l'organisation n'est pas dictée par la direction de l'établissement, mais laissée à la libre organisation des personnels;
- des augmentations de salaires (400 € pour tou·tes et une hausse de la valeur du point d'indice);
- un déroulement de carrière amélioré, au même rythme pour tou·tes, déconnecté de l'évaluation.

Pour une évolution du fonctionnement des établissements :

- une réduction de la taille des établissements;
- un lycée pris comme un véritable lieu de vie pour les personnels et les élèves;
- des cadres permettant une véritable mise en œuvre d'une démocratie lycéenne;
- des chef·fes d'établissement élu·es par les personnels, sans rôle pédagogique et d'évaluation, mais qui favorisent et la gestion quotidienne de l'établissement.



Mais aussi, parce que la difficulté ne s'arrête pas à la fin du collège... une véritable politique d'Éducation Prioritaire pour les lycées!

Ses moyens doivent être renforcés avec une limite des effectifs par classe, inscrite dans les textes réglementaires. La carte des établissements relevant de l'éducation prioritaire doit être définie sur des critères objectifs et transparents d'origine sociale et géographique des élèves.